

Le financement du poste de chef de projet
Petites villes de demain dans le Calvados

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, l'État subventionne les collectivités lauréates pour le recrutement de chefs de projet dédiés, à hauteur de 75 % du coût global annuel du poste, sur le temps du programme, soit jusqu'à 2026.

Trois partenaires financeurs peuvent intervenir :

- l'Agence nationale de l'habitat (ANAH),
- la Banque des Territoires,
- l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

➤ **L'ANAH**

L'ANAH intervient à hauteur de 50 % lors de la phase d'études pré-opérationnelles. Ce financement est prolongé quand les collectivités s'engagent dans une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) complexe (OPAH-RU, OPAH-CD...). Ce financement est instruit par la délégation locale de l'ANAH dans le Calvados.

➤ **Le fonds de concours**

Le fonds de concours (Banque des territoires + ANCT) intervient soit en complément de l'ANAH à hauteur de 25 % soit pour la totalité du cofinancement à hauteur de 75 % plafonné. Ce financement est géré en préfecture.

Les subventions au titre du fonds de concours (ANCT + Banque des territoires) sont calculées au titre de l'année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La part de financement au titre du fonds de concours (ANCT + Banque des territoires) sera versée au cours du dernier trimestre 2023.

Le versement fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

Chaque année la collectivité concernée doit renouveler la demande de cofinancement via une démarche simplifiée :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/2023-cofinancement-du-poste-de-chef-de-projet-pvd>

Nous vous invitons à renseigner ce formulaire dès que possible et au plus tard le 10/09/23. Les pièces annexes pourront être jointes dans un deuxième temps et au plus tard pour le 31/10/23.

Les pièces suivantes doivent obligatoirement être annexées à cette demande pour bénéficier du cofinancement :

- un état récapitulatif détaillé des dépenses afférentes à l'emploi du chef de projet (coût global du salaire chargé hors toutes autres dépenses telles que consommables, frais de déplacement ou de formation, etc.), certifié exact par la collectivité bénéficiaire, dont le paiement devra être attesté par le comptable public ;

- un bilan des tâches accomplies par le chef de projet pendant l'année selon le modèle joint.

Ces documents seront à joindre directement sur le dossier démarche simplifiée et **au plus tard le 31 octobre.**

La poursuite du cofinancement par l'ANAH intervient uniquement lorsque la collectivité s'engage dans une démarche d'amélioration de l'habitat (étude pré-opérationnelle ANAH ou OPAH complexe).

- Pour toute question relative au financement octroyé par l'ANAH, nous vous invitons à vous rapprocher de la délégation locale ANAH :

Benoît BERNARD, 02 31 43 16 23, ddtm-anah@calvados.gouv.fr

- Pour toute question relative au fonds de concours (ANCT et Banque des territoires), nous vous invitons à vous rapprocher de la préfecture du Calvados, Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial :

Virginie FOSSEY, 02 31 30 64 12, pref-projets-collec@calvados.gouv.fr ou virginie.fossey@calvados.gouv.fr

En synthèse, les documents attendus :

Pièces à fournir ▼	Sans financement ANAH			Avec financement ANAH		
	1ère demande	Renouvellement	Demande de solde	1ère demande	Renouvellement	Demande de solde
Lettre de demande de subvention	X			X	X	
Décision habilitant le demandeur à solliciter la subvention (délibération)	X	(uniquement si changement)		X	(uniquement si changement)	
Plan de financement prévisionnel signé faisant apparaître les montants HT et TTC	X	X		X	X	
Relevé d'identité bancaire	X	(uniquement si changement)		X	(uniquement si changement)	
Copie du contrat de travail	X	(uniquement si changement)		X	(uniquement si changement)	
Fiche de poste précisant le positionnement du chef de projet dans l'organigramme	X	(uniquement si changement)		X	(uniquement si changement)	
CV du chef de projet	X	(uniquement si changement)		X	(uniquement si changement)	
Etat récapitulatif détaillé des dépenses certifié exact			X			X
Note de bilan des tâches accomplies			X			X